

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

3 premiers semestres 2023

Le stock d'entreprises actives est en hausse de 5.5 % tandis que les immatriculations RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en baisse de 2.6 % par rapport au 30 septembre 2022. En matière de traitement des difficultés des entreprises, le nombre de procédures amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) est en hausse de 30 % et les emplois salariés concernés de 351 % ; les ouvertures de sauvegarde et de redressements judiciaires augmentent de 85 % et le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées de 212 % ; les jugements d'ouverture de liquidations judiciaires progressent de 34 %. En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en baisse de 9.6 %. Les ordonnances de référé et sur requête sont en hausse respectivement de 7.3 % et de 18 % ; les ordonnances d'injonctions de payer de 16 %.

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

549 391 entreprises en activité

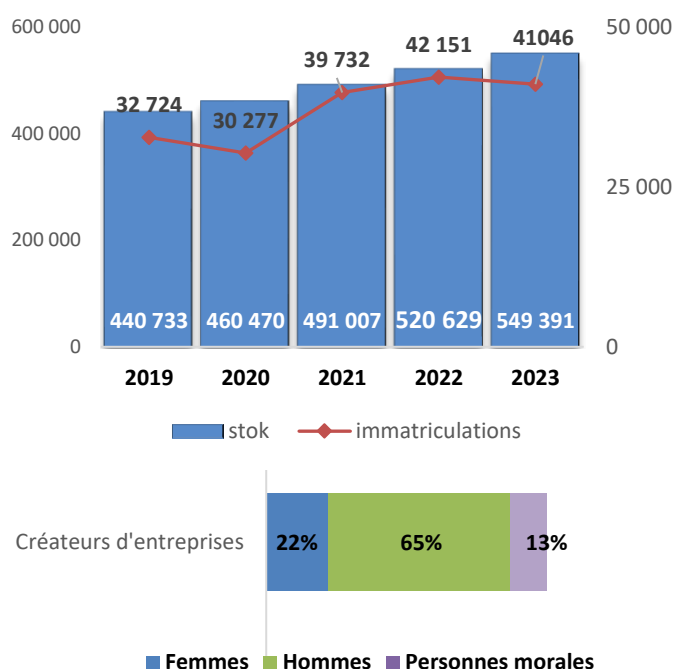
Au 30 septembre 2023, le stock d'entreprises actives (549 391) enregistre une hausse de 5.5 % par rapport aux trois premiers trimestres de l'année 2022 avec 28 762 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

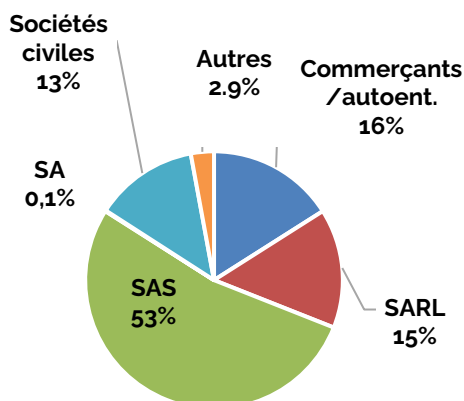
Au cours des 3 premiers trimestres 2023, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 41 046 nouvelles entreprises, soit une baisse de 2,6 % par rapport à la même période en 2022.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

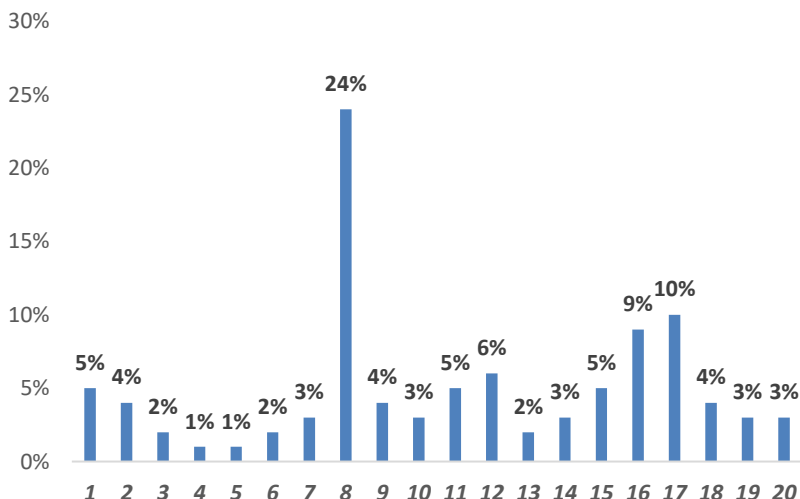
22 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 65 % sont des hommes, 13 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Immatriculations par arrondissement en pourcentage



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

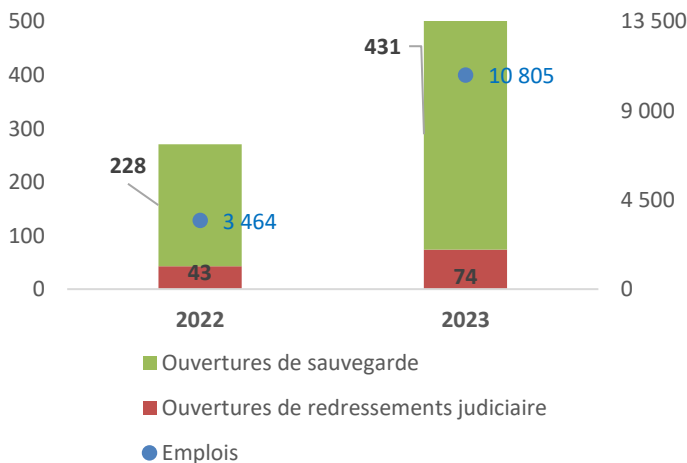
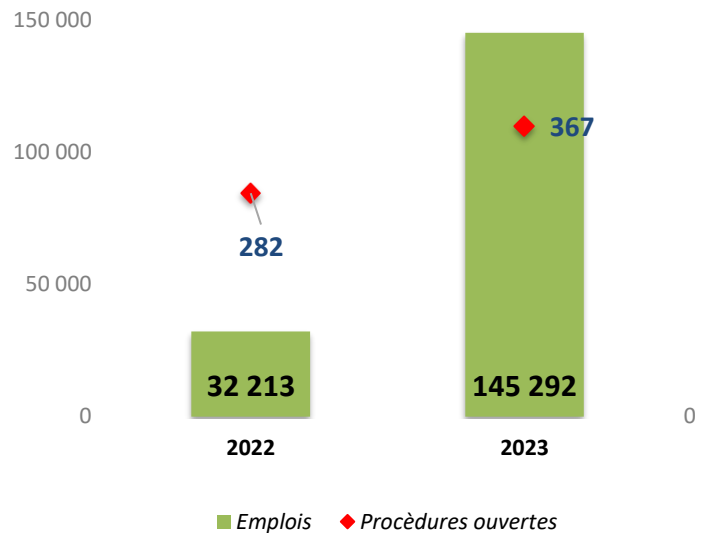
1687 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 30 septembre 2023, soit une hausse de 39.9 % par rapport à la même période de 2022 (1206 dossiers ouverts).

Traitement préventif

367 procédures (114 mandats ad hoc et 253 conciliations) ont été ouvertes, contre 282 en 2022, en hausse de 30 %.

Emplois et passifs

145 292 emplois en 2023 étaient concernés par ces procédures contre 32 213 en 2022 (+ 351 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 4 476 millions € contre 2 412 en 2022 sur la même période.



Sauvegardes et redressements judiciaires

Sauvegardes : 74 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, soit 64 % de plus qu'en 2022 avec 43 ouvertures.

Redressements judiciaires : 431 procédures ont été ouvertes en 2023 contre 228 en 2022 (+ 89 %).

Emplois : 10 805 salariés étaient concernés par ces procédures au 30 septembre 2023 contre 3 464 en 2022.

Plans en cours : A la fin du 3^e trimestre 2023, 911 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 981 en 2022.

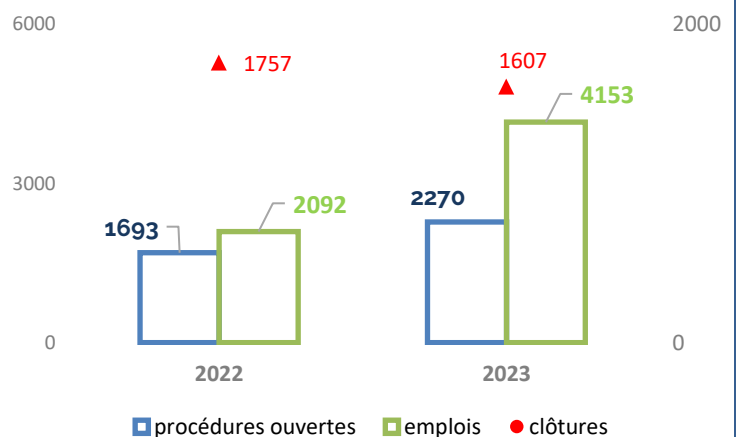
Liquidations judiciaires

Ouvertures : 2 270 jugements d'ouvertures ont été prononcés en 2023, en hausse de 34 % par rapport à 2022 (1 693 ouvertures).

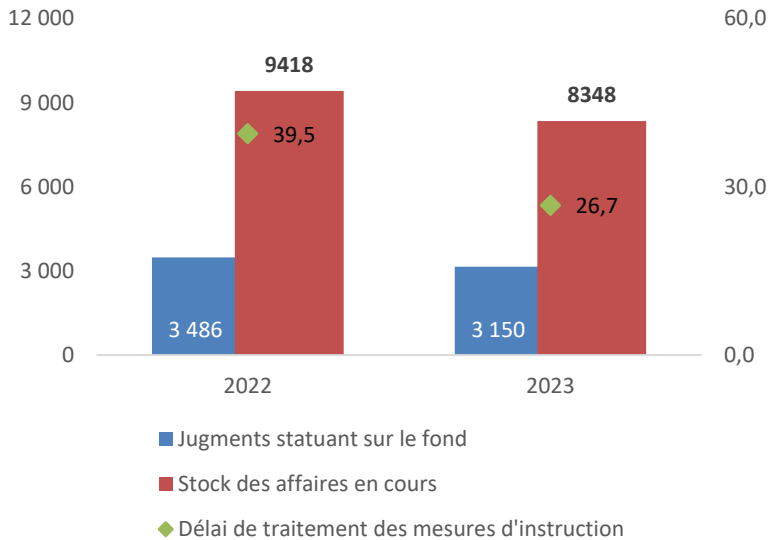
Emplois : 4 153 salariés étaient concernés, contre 2 092 en 2022 (+ 98.5 %).

Procédures en cours : 7 355 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 septembre 2023 contre 6 429 en 2022 (+ 14 %).

Clôtures de procédures : 1 607 procédures ont été clôturées, chiffre en baisse de 8.6 % par rapport à la même période de 2022 avec 1 757 clôtures.



Contentieux



Stock des affaires en cours : 8 348 affaires étaient en cours au 30 septembre 2023 contre 9 418 l'année précédente.

Jugements prononcés sur le fond*
3 150 jugements ont été prononcés sur le fond durant les trois premiers trimestres de 2023, contre 3 486 en 2022 sur la même période (-9,6 %).

Mesures d'instruction (fond/référé)
83 mesures d'instruction ont été ordonnées au 30 septembre 2023, contre 109 en 2022 (- 24 %) à la même date.
93 rapports d'expertises ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 276, le délai moyen de traitement s'est sensiblement réduit à 26,7 mois.

* Hors contentieux relatifs aux caisses de retraite
604 en 2023 contre 386 en 2022, même période.

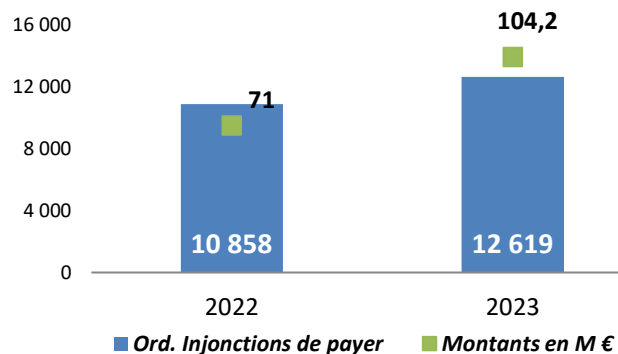
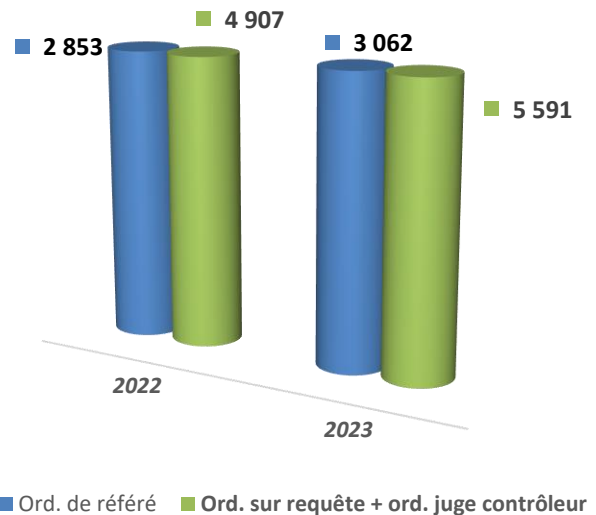
Ordonnances rendues

Référés

3 062 ordonnances de référé ont été rendues durant les 3 1^{er} trimestres 2023, en hausse de 7,3 % par rapport à la même période de 2022. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 80,6 millions € contre 40,9 millions € en 2022.

Ordonnances sur requête

4 904 ordonnances sur requête ont été rendues dont 586 ordonnances relevant de la juridiction du président et 4 318 relatives au RCS, parmi lesquelles 83 nominations de commissaires aux apports. Par ailleurs 605 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

12 619 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 30 septembre 2023, contre 10 858 en 2022 sur la même période (+ 16 %) ; les décisions ont porté sur 104,2 millions € (71 millions € en 2022), soit une moyenne de 8 265 € par ordonnance.

Depuis le début de l'année, le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 16 % et le taux d'opposition à 2,5 %, contre respectivement 17,5 % et 3,3 % en 2022.

Modes amiables de règlement des différends

Depuis le début de 2023, 320 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 121 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2023	320	121	1

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, anciens chefs d'entreprise ou cadres dirigeants pour la plupart, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires pouvant aboutir à un plan de restructuration, une cession ou une liquidation ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous uniquement :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet.



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale. Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

monidenum

